



(D.I.C.R.I.M.)

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

www.ville-sauvian.fr

La prévention notre priorité

Risques majeurs

- Inondations
- Feux de végétation
- Séisme
- Transport de matières dangereuses
- Moustique tigre
- Canicule

Consignes de sécurité

Démarches d'indemnisation

Numéros d'urgence

112 N° Européen

15 N° SAMU

SDIS (pompiers)



17 N° POLICE OU

GENDARMERIE

Météo France 32.50 ou 0.892.680.201

Un événement potentiellement dangereux

n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où les ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

MAIRIE DE SAUVIAN

Tél : 04.67.39.50.27

En cas de crise un PC est ouvert en Mairie

Mail : contact@ville-sauvian.com

Fax : 04.67.32.21.15



Depuis quelques années, la commune de Sauvian s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion du risque inondation.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ce risque sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale élaboré ce DICRIM dont l'objectif est de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement par la mise en place de mesures de prévention et de secours.

Ce faisant elle répond également à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce document récence les différents types de risques majeurs auxquels notre commune est exposée. Il a pour objectif de vous informer sur les consignes de sécurité en s'appuyant sur la mise en œuvre de la procédure.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document et à le conserver à disposition.

Le Maire de Sauvian

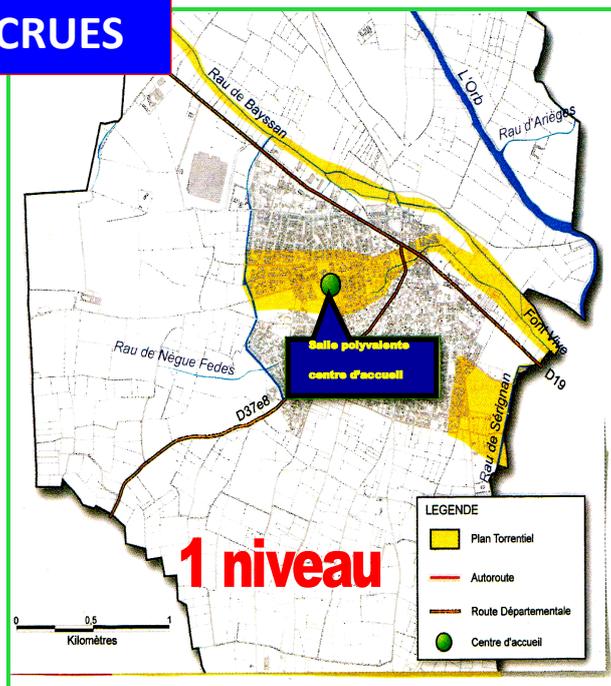
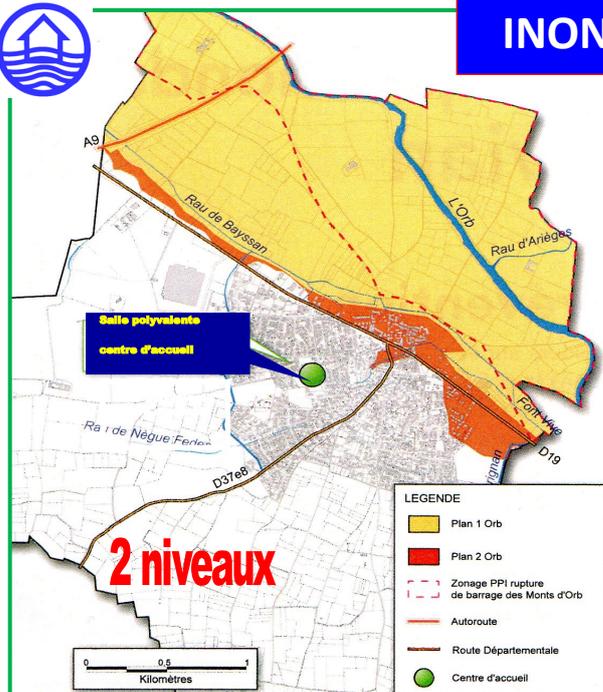
EVACUATION

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à la salle polyvalente, centre d'accueil principal.

Suivant la situation, la municipalité vous dirigera vers le Gymnase ou d'autres salle qui feront office de centre d'accueil secondaire.



INONDATIONS - CRUES



Inondation par l'Orb



Inondation Torrentielle

Signal d'alerte sur la commune

Ensemble Mobile d'Alerte : système de haut-parleur installé sur le toit d'un véhicule et permettant de diffuser un signal et/ou un message.

Le porte-à-porte, consistant à aller communiquer des informations, directement aux habitants.

Serveur vocal et sirène.

Les réseaux sociaux au service de l'alerte et de l'information.

Mise en place de systèmes de guet en amont des principaux cours d'eau, patrouilles et contrôle de l'état de l'Orb et des fossés.

La commune de Sauvian est affectée par les débordements du Fleuve l'Orb

Lors d'évènements pluvieux intenses qui touchent la commune ou ses alentours, les ruisseaux qui traversent la zone urbanisée peuvent réagir en provoquant des désordres importants impactant les habitants et leur biens.

A consulter en Mairie

- Le plan de prévention des risques (cartographie les risques).
- Le plan communal de sauvegarde (qui définit les modalités de gestion de crise).



Fermez porte, fenêtres,
Soupiraux, aérations
Mise en place des batardeaux



Montez à pied dans les
étages



Fermer gaz et
électricité



Écoutez la radio et respectez
Les consignes des autorités



Mettez hors d'eau les véhicules



n'allez pas chercher vos
enfants à l'école, pour ne
pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les
Lignes fixes pour les secours

Se conformer aux consignes donnée par les autorités.



FEUX DE VEGETATION

Obligations de débroussaillage et interdiction d'écobuage.

S'éloigner dos au vent-Respirer à travers un linge humide —Asperger d'eau si possible les volets et les portes pour les habitations situées en zone d'incendie.

Se conformer aux consignes donnée par les autorités.



SEISME

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas.
- Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.
- Évitez la proximité des fils électriques, arbres ponts et arches.
- Couper le gaz et l'électricité

Se conformer aux consignes donnée par les autorités.



TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Les conséquences des transports de matières dangereuses (TDM) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs ou radioactifs.

La commune de Sauvian peut être concernée, bien que le risque soit faible, voies de communication (autoroute A9).

Si vous êtes témoin de l'accident: donner l'alerte (sapeurs-pompiers 112 ou 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant : le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre. Si il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie s'éloigner si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Se conformer aux consignes donnée par les autorités.





MOUSTIQUE TIGRE

La mobilisation des populations est essentielle. En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes qui permettent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile : enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable, changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine, vérifier le bon écoulement des gouttières, mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout autre objet pouvant se remplir d'eau, etc.

Ces gestes sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques, sources de nuisances et de maladies. Par ailleurs, les personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du Chikungunya et de la Dengue doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour si elles résident dans les départements où le moustique est implanté.



CANICULE

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, est susceptible d'entraîner de graves complications sur son état de santé. Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires.

> Niveau 1 : veille saisonnière du 1er juin au 31 août de chaque année.

> Niveau 2 : activation du niveau de mise en garde et d'actions.

> Niveau 3 : mobilisation maximale.

Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour.
Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...).

Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses.

Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets.

Prendre des nouvelles de son entourage. Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais. Les personnes âgées ou isolées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie en se faisant inscrire sur le registre nominatif communal.

DEMARCHES D'INDEMNISATION

Contactez votre assurance..

Prendre des photos des pièces et objets endommagés.

Déclarer le sinistre à votre assurance et adresser votre déclaration en recommandée avec accusé de réception.

Ne rien jeter avant le passage de l'expert missionné par votre assurance.

Déclaration à la mairie dans les 5 jours maximum après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle dans un journal officiel.

RAPPEL

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à la salle polyvalente, centre d'accueil principal.

Suivant la situation, la municipalité vous dirigera vers le Gymnase ou d'autres salles qui feront office de centres d'accueil secondaires.